

# La croisade d'Abdelrazik

Mise à jour le jeudi 4 février 2010 à 7 h 03



Photo: La Presse Canadienne /Sean Kilpatrick

Abousfian Abdelrazik a plaidé sa cause, mercredi, à Ottawa.

Le Canadien d'origine soudanaise Abousfian Abdelrazik demande à nouveau d'être retiré de la liste d'interdiction de vol de l'ONU. Il a plaidé sa cause, mercredi à Ottawa, à l'occasion d'une rencontre des députés de l'opposition qui sont membres du comité des Affaires étrangères.

La rencontre, à laquelle ont aussi participé ses avocats, n'était pas officielle, puisque le Parlement a été prorogé. Les députés conservateurs n'étaient pas présents.

Abousfian Abdelrazik est [revenu au Canada](#) en juin dernier, après que la Cour fédérale eut sommé Ottawa de le rapatrier. Il avait auparavant été coincé pendant six ans au Soudan, où il s'était rendu, dit-il, pour visiter sa mère. Au cours de cette période, [il raconte](#) avoir effectué deux séjours en prison, pour un total de 20 mois de détention, au cours desquels il dit avoir été torturé.

Ottawa a finalement accepté que M. Abdelrazik soit hébergé à l'ambassade canadienne de Khartoum, où il est resté un an. Son passeport canadien a expiré entre-temps, mais le gouvernement Harper a refusé qu'un nouveau document lui soit remis. Le gouvernement n'a bougé que lorsque [la Cour fédérale l'a obligé](#) à le faire.

Bien qu'il soit de retour au pays, le nom de M. Abdelrazik figure toujours sur la liste d'interdiction de vol de l'ONU, qui a été créée en 1999 par la résolution 1267. Quiconque s'y trouve ne peut plus prendre l'avion et voit ses avoirs gelés.

La résolution de l'ONU prévoit en fait qu'un gouvernement ou un individu peut présenter une demande officielle au Conseil de sécurité de l'ONU, seul organe à avoir l'autorité d'inclure et de retirer des noms de la liste.

Pour y parvenir, il faut cependant prouver qu'il y a eu erreur sur la personne, que les raisons de l'inclure étaient non fondées, ou qu'elle a coupé tous les liens qu'elle pouvait avoir avec Al-Qaïda ou les talibans.

Interrogé par les députés d'opposition, M. Abdelrazik a dit qu'il ne sait toujours pas pourquoi son nom figure sur cette liste. Il se défend d'avoir eu des liens avec Al-Qaïda et d'avoir reçu un entraînement dans un camp pour terroristes, comme il en a été soupçonné. Les autorités canadiennes reconnaissent d'ailleurs n'avoir aucune preuve contre lui.

### **Demande d'abrogation**

Les avocats de M. Abdelrazik demandent maintenant que les lois canadiennes qui entraînent l'application de cette résolution soient abrogées. L'un d'eux, Me Yavar Hameed, assimile le fait d'être inclus sur la liste de l'ONU à « un genre de cauchemar kafkaïen ».

Le porte-parole libéral en matière d'Affaires étrangères, Bob Rae, a déjà fait savoir qu'il est en faveur d'une telle approche. La liste d'interdiction de vol de l'ONU, dit-il, ne résulte pas d'un processus rigoureux d'application de la loi.

Le maintien du nom de M. Abdelrazik sur la liste de l'ONU lui crée encore de nombreux problèmes. Il a expliqué mercredi qu'il a eu toutes les difficultés du monde à ouvrir un compte bancaire et qu'il demeure sans emploi.

Le Canadien d'origine soudanaise dit avoir demandé aux ministres canadiens de la Sécurité publique et des Affaires étrangères de l'aider à retirer son nom de la liste, mais en vain. « Ils m'ont dit de me rendre sur le site web des Nations unies et de le faire moi-même », indique-t-il.

M. Abdelrazik a déjà entrepris une [poursuite](#) de 24 millions de dollars contre le gouvernement fédéral et de 3 millions contre le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon. Il les accuse d'avoir violé ses droits fondamentaux.

Le processus permettant de retirer des noms de la liste semble éminemment politique. La semaine dernière, les 15 membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont [retiré](#) les noms de cinq talibans afghans de la liste.

La requête visant ce retrait a été soumise par le président afghan Hamid Karzaï, qui voulait permettre aux cinq individus de pouvoir participer à des pourparlers de paix qu'il envisage de tenir au cours des prochains mois.

Radio-Canada.ca avec CBC, Globe and Mail et Toronto Star